



Ville de Gaspé

SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

Procédure opération normalisée

PON-003

EN VIGUEUR LE: 2015-06-01

Véhicule état major - 148

MODIFIÉ :

À TOUT LE PERSONNEL

Lors d'un incident, il se peut que le chef de district quitte avec une unité autre que le 148. Si toutes les autres unités ont quitté la caserne, on demande aux pompiers et/ou officiers d'emporter l'unité 148 sur les lieux de l'intervention.

LA DIRECTION

REÇUE ET CLASSÉE PAR:

Page 1 sur 1

PON-003